

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE **SCCCUQAR 10 juin 2024**

Le Comité de surveillance s'est réuni aux dates suivantes principalement en Zoom et en présentiel :

- 12 décembre 2023
- 18 janvier 2024
- 25 janvier 2024
- 15 février 2024
- 16 mai 2024
- 27 mai 2024
- 4 juin 2024

Rencontres des membres du Comité de surveillance, étaient présents : Denis Rheault, Hugo Jackson & Colette Michaud.

Rencontres des membres du Comité surveillance & Conseil exécutif étaient présents : Denis Rheault, Hugo Jackson, Colette Michaud, Joanie Lemieux & Tchabagnan Ayeva.

En vertu de l'article 23.1 des *Statuts et Règlements du SCCCUQAR* adopté le 15 décembre 2021, le Comité de surveillance est constitué de trois (3) membres réguliers élus lors des Assemblées générales statutaires.

Pour l'exercice 2023-2024, le Comité était composé de :

Denis Rheault, Hugo Jackson et Colette Michaud.

En vertu de l'article 23.2 des *Statuts et Règlements du SCCCUQAR*, les attributions du Comité de surveillance sont les suivantes :

- a) examiner tous les revenus et les dépenses ;
- b) examiner et valider la conciliation de la caisse, le rapport de trésorerie ainsi que tous les comptes de caisse du syndicat (loisirs, fonds de grève, etc.) ;
- c) vérifier l'application des résolutions à incidences financières de l'assemblée générale et du Comité exécutif;
- d) faire au Comité exécutif, au Conseil syndical puis à l'Assemblée générale les recommandations qu'il juge utiles;
- e) convoquer, sur décision unanime du Comité, une Assemblée générale spéciale.

N.B. Il s'agit ici de faire de la surveillance, des observations, des recommandations et non de faire un Audit comptable. De plus, nous travaillons avec les informations qui nous sont présentées sous format électronique, papier et verbale et présumons de la bonne foi de nos interlocuteurs.

Nous avons procédé à la lecture des procès-verbaux du Comité exécutif et du Conseil syndical pour la période du **1er mai 2023 au 30 avril 2024** afin d'annoter et de vérifier que toutes les résolutions à incidence financière ont bien été respectées. Les explications que nous avons reçues concernant les écarts constatés entre le budget et les dépenses réellement effectuées sont satisfaisantes.

Considérant ces responsabilités que les membres nous ont confiées, nous nous sommes assuré que l'ensemble des règles a été respecté. Nous avons examiné et validé en fonction des informations fournies, les livres et les opérations du **SCCCUQAR** pour la période du : **1er mai 2023 au 30 avril 2024**.

Nous avons, pour ce faire, examiné les documents et les pièces justificatives qui nous ont été présentées en lien avec les dépenses ainsi que les chèques correspondants et les paiements par prélèvements bancaires de même que les dépôts. Nous avons vérifié que toutes les transactions avaient bien été inscrites aux livres.

Voici nos **OBSERVATIONS** et **RECOMMANDATIONS** pour l'exercice de **l'année financière 2023-2024** :

- ***Politique de l'AGENCE DE REVENU CANADA (ARC) et de REVENU QUÉBEC (RQ) concernant les cadeaux et les récompenses***

Nous avons informé et documenté le **SCCCUQAR** en ce qui a trait aux règles fiscales à respecter conformément aux politiques de l'ARC et de RQ concernant l'émission de cadeaux et de récompenses. Nous avons fait quelques suggestions. Le **SCCCUQAR** a modifié ses pratiques dès l'information reçue et a retenu les suggestions proposées par le Comité de surveillance.

- ***Politique de dons de solidarité et de bourses étudiantes du SCCCUQAR.***

Nous avons effectué une analyse/vérification de l'application de cette Politique et le tout est conforme en respect du montant maximum prescrit, soit : 13% des dépenses prévues au budget.

- ***Placement d'argent sur une échéance de 2 ans***

En raison des excédents de liquidité au compte bancaire du **SCCCUQAR**, nous avons recommandé d'investir dans des placements garantis afin de profiter des taux d'intérêts élevés. La recommandation a été retenue et appliquée.

- ***Paiement des dépenses liées aux matériel et activités du SCCCUQAR avec VISA DESJARDINS.***

Afin de simplifier et limiter les transactions bancaires, nous recommandons de privilégier l'utilisation de la carte de crédit du compte VISA DESJARDINS du SCCCUQAR pour effectuer le paiement de matériels ou activités syndicales. Cette recommandation vise deux (2) objectifs : 1- Diminuer les remboursements à faire aux membres du CE lors des dépenses effectuées avec leur carte personnelle et 2- Atteindre, si possible, le montant de 12 000\$ de dépenses par année afin d'avoir le droit à la prime de 1% que Desjardins offre.

- ***Inventaire des acquisitions dans les immobilisations du SCCCUQAR***

Nous avons validé avec le SCCCUQAR que les achats de matériel (machine à détection CO2, imprimante, télévision) au cours de la dernière année ont été enregistrés dans les immobilisations du SCCCUQAR. (Validation confirmée).

- ***Dépense liée aux Fonds d'entraide du SCCCUQAR***

Nous avons constaté qu'une dépense qui ne s'inscrit pas dans l'objet du Fonds d'entraide a été effectuée pour soutenir une personne chargée de cours dans une situation difficile. Nous recommandons que le SCCCUQAR respecte l'objet du Fonds d'entraide tel que défini dans sa politique actuelle. Si le SCCCUQAR souhaite élargir la portée du Fonds d'entraide, nous recommandons que cet élément soit soumis en assemblée générale afin d'obtenir une orientation à ce sujet.

- ***Communication/information aux membres***

Nous saluons le travail de communication qui est réalisé périodiquement avec entre autres, l'envoi des infolettres, les rencontres d'informations pour les nouvelles personnes chargées de cours, les midis-causerie, etc. afin de s'assurer que les membres soient informés sur leurs droits, recours, programmes admissibles, etc.

- ***Budget voté à l'assemblée générale pour l'année 2023-2024***

Nous avons constaté des écarts entre le budget voté par l'assemblée générale et le bilan financier pour l'exercice. Nous avons obtenu des explications satisfaisantes nous permettant de constater que, le SCCCUQAR, a enregistré un surplus de **(62 110\$)** pour l'exercice 2023-2024 comparativement à un déficit de 17 629\$ pour l'exercice précédent.

- ***Actif net du syndicat & valeurs des placements en date du 30 avril 2024***

L'ACTIF NET du SCCCUQAR en date du 30 avril 2024 s'élève à un montant de **525 291\$** comparativement à **463 181\$** pour l'exercice précédent. L'augmentation de l'actif net s'explique principalement par un surplus budgétaire au montant de **62 110\$**. Selon les commentaires qui nous ont été présentés par le secrétaire-trésorier, cela est dû à une augmentation des revenus pour l'exercice 2023-2024 (cotisations syndicales et remboursements négociations de la convention collective) et d'une diminution de la rémunération des comités due à l'utilisation de la comptabilité de caisse.

LES PLACEMENTS détenus par le *SCCCUQAR* s'élèvent à **500 005\$** en date du 30 avril 2024 comparativement à 437 823\$ pour l'exercice précédent. La variation de **62 182\$** s'explique par les trois nouvelles épargnes à terme qui ont été conclues au cours de l'exercice 2023-2024.

ENFIN, NOUS RECOMMANDONS LE MAINTIEN DES PRATIQUES EXISTANTES SUIVANTES :

1. Nous recommandons de poursuivre, pour des fins de traçabilité, la mise à jour de dossier employé ainsi que tous les contrats de travail.
2. Nous recommandons, pour des fins de traçabilité, qu'une planification budgétaire soit réalisée dans les situations suivantes : création de Comité, activités ponctuelles et initiatives *ad hoc* en lien avec les membres.
3. Nous recommandons que le Conseil exécutif continue de mandater le secrétaire-trésorier ou toute autre personne à continuer de vérifier les remises syndicales de l'*UQAR*, et ce annuellement.
4. Nous recommandons que la *Politique d'appui financier aux projets étudiants* soit actualisée afin d'y inclure l'obligation de produire un rapport d'activités conformément aux objectifs visés dans le cadre du projet, que tous les noms des participants soient inscrits à la demande. Nous souhaitons ainsi soutenir l'idée du CE de la mise en place d'un onglet sur le site Web du *SCCCUQAR* pour le dépôt des rapports d'activités, lesquels serviront d'exemples.
5. Nous recommandons la poursuite de l'inventaire des biens mobiliers du *SCCCUQAR* soit dressé et mis à jour annuellement ainsi qu'une liste prévisionnelle des dépenses à venir (ex. : un équipement en désuétude) afin d'améliorer les prévisions budgétaires.
6. Nous recommandons le maintien, dans un souci de transparence, que soit présenté et déposé en annexe la liste des libérations syndicales dans le rapport financier de l'année et nous proposons que la liste des libérations soit déposée et mise à jour au Comité de surveillance pour validation avant la production du rapport annuel.
7. Nous recommandons de poursuivre l'envoi de la proposition du budget annuel au Comité de surveillance avant sa présentation à l'Assemblée générale pour discussion.

Le Comité de surveillance remercie le secrétaire-trésorier Tchabagnan Ayeva et l'adjoindte administrative, Joanie Lemieux de leur excellente collaboration et coopération et nous prenons acte des états financiers pour la période du 1^{er} mai 2023 au 30 avril 2024 et avons rédigé notre rapport en tenant compte des informations présentées, nos observations et des discussions avec les ressources concernées.

Le Comité de surveillance :

Denis Rheault, Hugo Jackson et Colette Michaud.

Date : 7 juin 2024